

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 11, JUIN 2016

LÉGISLATURE 2013-2016



DANS CE NUMÉRO

- 3 Edito
- 14 Ligne de bus Vercorin-Vissoie
- 16 Agglo Valais central
- 20 Horaires scolaires
- 24 Comptes communaux



Assemblée primaire communale 2016

RENDEZ-VOUS LE 13 JUIN

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 13 juin 2016 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2015
2. Comptes de l'exercice 2015
 - ◀ Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
3. Rapport des Chefs de Départements
4. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

2013-2016, UNE LÉGISLATURE BIEN CHARGÉE...

En préambule, je voudrais revenir sur la réception du Président du Grand Conseil du 13 mai dernier, pour féliciter et remercier le comité d'organisation et les bénévoles qui ont œuvré à la préparation et au déroulement de cette journée. J'adresse aussi un grand merci aux membres des sociétés l'Avenir, l'Espérance, la Chanson de Vercorin et l'Amicale des Accordéonistes qui se sont libérés de leurs obligations pour animer cet événement.

Vercorin aura, sans conteste, été le centre de gravité de cette législature qui a débuté avec la mise en exploitation de la nouvelle télécabine Vercorin - Crêt-du-Midi et qui s'achève avec l'important chantier de la résidence touristique. Durant cette période, le Conseil s'est aussi attaché à améliorer la qualité de vie dans le village en modérant la circulation, en délimitant une zone de rencontre à 20 km/h et en créant trois lignes de bus navettes. Plus de 35'000 passagers par saison d'hiver ont emprunté ces bus, c'est dire si ce service répond à un réel besoin. Cet été, afin de compléter l'offre touristique, une ligne de bus Vercorin - Vissoie, financée conjointement par les communes de Chalais et d'Anniviers sera mise en service.

Du côté de la plaine, les coeurs des villages ont d'abord retenu l'attention de vos autorités. L'immeuble La Postale a fière allure à l'entrée de Chalais et abrite six appartements en location, quatre appartements Domino et un centre médical pluridisciplinaire. Il contribue ainsi à l'animation du centre du village. A Réchy, les rues du Tombec et des Fermes ont été réaménagées de manière à les rendre plus sympathiques et à modérer la vitesse des véhicules.

Sur la plaine, l'aménagement du territoire aura aussi été un thème important de cette législature. Quatre remembrements parcellaires urbains ont été menés de front avec l'objectif d'optimiser l'utilisation des terrains à bâtir. Ces dossiers font l'objet de procédures très complexes qui prennent énormément de temps et d'énergie. Ils aboutiront dans les prochaines années.

Dans le cadre de l'agglo Valais central, notre commune a participé activement à la réflexion sur l'amélioration de la desserte en transports publics sur la rive gauche entre Sierre et Sion. Ce dossier, très profitable à nos habitants pendulaires, est actuellement dans les mains de l'Etat du Valais et de la Confédération. De plus, une concession a été octroyée à la ville de Sierre afin de lui permettre d'étendre son réseau de bus sierrois jusqu'à la gare du téléphérique Chalais-Vercorin dont le remplacement est en très bonne voie. Ces projets répondent

à une demande toujours plus pressante de notre jeunesse qui affectionne particulièrement les transports en commun.

Notre commune a aussi collaboré étroitement avec Sierre-Energie SA dans le domaine de l'approvisionnement en énergie. Ainsi, d'ici trois ou quatre ans, les propriétaires de Vercorin pourront être raccordés au réseau de gaz naturel. La pose des premiers mètres de conduites est en cours dans le secteur du Perrec, au-dessus du village de Chalais. Ces travaux permettront, en outre, d'assainir le réseau d'adduction en eau potable entre Vercorin et Chalais.



Alain Peruchoud

En ce qui concerne les énergies renouvelables, elles n'ont pas été oubliées. Une mini-centrale hydroélectrique est en cours de réalisation sur le réseau d'eau potable, aux Planards, au-dessus de Sigeroulaz. Cette installation produira suffisamment d'électricité pour couvrir les besoins de plus d'une centaine de ménages.

Vous le constaterez, le Conseil communal s'est saisi de nombreux dossiers durant ces quatre dernières années et certains d'entre eux sont loin d'être bouclés. Les sujets qui s'annoncent aux portes de la nouvelle législature sont pourtant tout aussi nombreux et délicats. La mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT), l'application de la Lex Weber, la refonte des règlements des services publics, la réforme de la gouvernance touristique, la construction du nouveau téléphérique et l'aménagement de ses abords en sont quelques exemples.

Vous l'aurez compris, des défis de taille attendent les futurs élus à la tête de notre commune. Je vous invite d'ores et déjà à prendre part aux élections de cet automne.

Procès-verbal

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2015

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la cordiale bienvenue aux 190 personnes présentes.

Il exprime sa satisfaction de voir le nombre important de citoyennes et citoyens qui ont bravé le froid pour participer à cette assemblée.

Il salue également la présence de M. Samuel JACQUIER, journaliste au Nouvelliste.

La convocation à cette assemblée a été affichée au pilier public le 11 novembre 2015, publiée au Bulletin Officiel N° 46 du 13 novembre 2015, puis relayée par l'intermédiaire du «CHALAIS-Infos» N° 9 de décembre 2015.

Le Président relève que pour l'approbation du budget communal, la présence de l'Organe de contrôle n'est pas nécessaire, ni imposée par la loi.

Il propose deux scrutateurs officiels, soit MM. Olivier RION et Bruno ALBASINI, qui acceptent ce mandat et sont admis par l'Assemblée.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 15 juin 2015
2. Présentation du budget 2016
3. Rapport des Chefs de Départements
4. Divers

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 15 JUIN 2015

Le protocole a été publié intégralement dans «CHALAIS-Infos» N° 9 et sa lecture n'est pas demandée.

Aucune correction n'est sollicitée et il est approuvé sans modification.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2016

M. Alain PERRUCHOUD débute par la présentation des résultats globaux du fonctionnement; il mentionne et explicite les différences importantes par rapport aux années précédentes.

A la fin de cet exercice 2016, la dette communale devrait être réduite à env. 9'319'438.-.

Le Président présente ensuite les investissements prévus pour 2016 et publiés intégralement dans «CHALAIS-Infos» N° 9 en les localisant sur le territoire communal et en expliquant les travaux projetés.

En conclusion, il communique les grandes lignes du plan financier pluriannuel qui présente les prévisions financières de la Commune de Chalais pour les années 2017 à 2020.

A la demande de M. Clément PERRUCHOUD, le Président indique que la rubrique «Autres tâches relatives au trafic» comprend les salaires de tous les collaborateurs (administration et travaux publics) liés à la tâche N° 6 du plan comptable (Trafic).

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent le budget 2016 à l'unanimité.

3. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

Cette année, M. Alain PERRUCHOUD, Président, aborde des thèmes qui préoccupent l'opinion publique, soit la résidence touristique de Vercorin, la ligne THT Chamoson-Chippis, le téléphérique Chalais-Vercorin et l'administration communale.

En fin de présentation, il apportera quelques considérations personnelles sur la situation actuelle.

Il retrace l'historique de ce projet de résidence touristique à Vercorin qui a fait l'objet d'une opposition, et d'une pétition qui, toutes deux demandent notamment l'amélioration esthétique du bâtiment.

	Fonctionnement		Investissement	
Charges / Dépenses	Fr.	12'245'508.-	Fr.	2'320'000.-
Revenus / Recettes	Fr.	14'167'986.-	Fr.	686'000.-
Marge d'autofinancement	Fr.	1'922'478.-		
Amortissements comptables	Fr.	1'681'000.-		
Excédent de revenus	Fr.	241'478.-		
Investissements nets			Fr.	1'634'000.-
Excédent de financement	Fr.	288'478.-.-		

Ce dossier est aujourd'hui traité par la Commission cantonale des constructions et une réponse positive devrait parvenir assez rapidement pour un début de construction au printemps 2016.

Le Président donne lecture d'un communiqué de la société de la télécabine à ce sujet. Cette dernière a tenu compte des arguments invoqués et réuni les protagonistes pour trouver une solution respectueuse des règlements et de l'esthétique; dès l'obtention de l'autorisation de bâtir, elle s'engage à faire une présentation publique du projet définitif et de son fonctionnement.

Le projet de ligne THT Chamoson-Chippis est géré et promu par Swissgrid et les autorisations sont délivrées par la Confédération.

Ces derniers temps, des attaques personnelles ont ciblé injustement le Président au sujet de la construction de cette ligne THT. Il profite de cette assemblée pour clarifier publiquement sa position.

En premier lieu, il n'y a aucun conflit d'intérêt lié à son activité professionnelle auprès de Sierre-Energie SA; cette société n'est pas concernée, ni impliquée, ni consultée, ni même informée de ce projet.

Par ailleurs, il se déclare tout à fait favorable à l'enfouissement de toutes les lignes aériennes, sans aucune distinction. D'autre part, il n'a jamais pris la défense de la ligne projetée sur le co-teau, ni combattu la position des pétitionnaires.

Ce sujet a été porté à la connaissance du Conseil communal à plusieurs reprises. Un Conseiller s'était même proposé de constituer un dossier pour vérifier s'il y avait une opportunité réelle de soutenir une quelconque intervention du Conseil contre ce projet contesté. Nous attendons toujours. Malgré cette absence d'informations, suite à l'Assemblée primaire de juin 2015, le Conseil communal était tout de même intervenu auprès de Swissgrid, avec copie au Conseil d'Etat et au représentant des pétitionnaires pour demander instamment le démarrage d'un projet de ligne souterraine afin de profiter des travaux de correction du Rhône (R3).

Le remplacement du téléphérique Chalais-Vercorin est encore au stade de l'étude des variantes. Le nouveau transport servira les quarante prochaines années et il serait dommage de ne pas évaluer, aujourd'hui, toutes les possibilités d'améliorer cette

liaison plaine-montagne (accès à la gare de Vercorin, interface avec les bus navettes, sécurité par rapport à la route cantonale, liaisons avec les transports publics à destination de Sierre et de Sion, extension du réseau des Bus sierrois, Espace Bozon et la future patinoire régionale, aménagement de rebroussement des bus, etc.).

Comme l'Etat du Valais et la Confédération sont les principales sources de financement (~ 80 %), une esquisse du projet leur a été transmise afin d'obtenir un préavis de principe sur leur participation effective aux différentes propositions d'amélioration. En cas de réponse positive, une information sera prioritairement donnée aux propriétaires des terrains impactés par la variante proposée.

Aussi, vous comprendrez aisément qu'il ne nous est pas possible de vous renseigner déjà maintenant, sur des éléments qui nous font défaut et dont les décisions ne nous appartiennent pas totalement.

Par contre, en temps opportun, des informations précises vous seront évidemment transmises sur ce projet de remplacement.

Depuis de nombreux mois, l'ambiance au sein du Conseil communal s'est dégradée.

Le Président regrette profondément cette situation pesante, qui va jusqu'à impacter négativement le travail de l'administration communale, voire même provoquer la démission d'un chef de service.

Il déplore aussi le manque de collégialité de ce conseil dont les décisions ne sont plus correctement exprimées et défendues auprès de la population; attitude qui va à l'encontre de l'intérêt public.

Pour terminer, le Président relève quelques valeurs importantes à ses yeux; ce sont, entre-autres, l'honnêteté, l'équité, la franchise et la transparence.

Il profite de cette tribune pour rappeler qu'en qualité de Président de tous les résidents de cette commune, il est à votre entière disposition pour vous écouter, partager vos préoccupations, entamer un dialogue sur quelque sujet que ce soit et tenter de trouver des solutions à vos problèmes.

Il invite les citoyennes et citoyens à le contacter pour un rendez-vous, qui ne sera jamais refusé.

En sa qualité de responsable du dicastère «Administration et Finances», il invite aussi à lui transmettre directement vos éventuelles réclamations à l'encontre de l'entreprise communale ou à le faire par courrier ou par mail afin que celles-ci lui parviennent

sans être entachées d'interprétations et qu'elles puissent être un vecteur d'amélioration.

Les membres du Conseil communal ont un statut de milicien et le personnel de l'administration est restreint. Mais même si un nombre important de dossiers doivent être traités parallèlement, n'hésitez pas à déranger ces personnes lorsque vous en ressentirez le besoin.

M. Cédric RUDAZ parle ce soir des différents chantiers et investissements de l'année écoulée, du Triage forestier du Vallon, du réseau d'eaux usées de Briey et de la déchetterie intercommunale des Etreys.

Il débute par la présentation de l'état d'avancement des travaux routiers et de l'amélioration de l'éclairage public ainsi que des coûts de chaque projet.

La situation financière du Triage forestier du Vallon est bonne. Quelques problèmes de TVA doivent actuellement être réglés, sans incidence particulière sur les partenaires.

Il déplore les restrictions budgétaires du canton du Valais, ce qui va fatalement réduire les efforts d'entretien des forêts de protection et accentuer les risques de glissement de terrain et d'avalanches.

Il signale les projets d'assainissement et d'aménagement des surfaces de stockage (échange et achat de terrain avec la Commune de Chalais et l'Etat du Valais), en respect des différentes zones dans le secteur industriel des Clous, ainsi qu'une meilleure mise en lumière de l'entreprise par une signalisation plus visible et la pose d'un totem à l'entrée du complexe.

Actuellement, seule la partie de Briey/Chalais est raccordée au réseau des égouts. Par contre, les bâtiments de la partie de Briey/Chippis disposent encore actuellement de fosses septiques individuelles. Tout ce secteur doit faire l'objet d'un plan d'évacuation et l'installation de conduites pour assainir la zone.

M. Cédric RUDAZ affiche les statistiques de la déchetterie des Etreys qui démontrent une belle réduction générale des apports de déchets et informe de la suppression de la réception des pneus.

Cette évolution est le résultat des mesures prises à la suite du rapport de Swiss Recycling et de la mise en place de procédures d'acceptation, de suivis plus rigoureux et de contrôles inattendus.

D'autres éléments devront encore être réfléchis et amenés pour sensibiliser les utilisateurs et les collaborateurs et aboutir

au principe du pollueur-payeur, sans compliquer inutilement le système.

Mme Cosette PRODUIT axe sa présentation sur différents points de ses dicastères «Education Population & Sécurité publique».

Elle débute par la future direction intercommunale des écoles primaires, dont la mise au concours a paru en novembre. Les entretiens avec les candidats se dérouleront rapidement pour une nomination en janvier 2016 et une entrée en fonction en août, dès la rentrée 2016/2017.

L'UAPE fait face à une demande exceptionnelle, à tel point qu'une deuxième unité a dû être ouverte. La demande est tellement importante que le Conseil communal doit envisager l'aménagement et/ou la construction de modules supplémentaires.

A la suite de nombreuses sollicitations des parents, Mme Cosette PRODUIT confirme que les congés scolaires restent exceptionnels et réservés à des événements vraiment importants.

Au vu de l'augmentation importante des requérants et des coûts, les normes de l'aide sociale ont été revues à la baisse dès le début de l'année 2016; le but final doit rester, dans tous les cas, le retour à une existence sociale et une réintégration dans le monde du travail.

Mmes Béatrice ZUFFEREY et Slobodanka JANKOVIC, Mairaines culturelles, sont remerciées pour leur activité bénévole au service de l'intégration des nouveaux arrivants.

Pour les besoins de l'exercice de crise de l'Etat-major intercommunal en cas de catastrophe (EMIC), la Commune de Chippis a été la cible d'une crue majeure de la Navisence. A cette occasion, la gestion des risques et l'organisation intercommunale ont pu être testées plus précisément.

Finalement, elle termine par quelques informations au sujet des interventions de la police intercommunale et de l'exercice d'autisme des pompiers du CSP du Vallon à Vercorin.

M. Olivier HUGO débute par la présentation des chantiers en cours, notamment la réfection et l'amélioration de 2 épingles sur la route des Ziettes, la réfection des places de jeux au Creux du Lavioz et à l'est de la Salle polyvalente de Chalais, l'aménagement de l'abri couvert situé au-delà de l'Eglise de Vercorin, la réfection des terrasses du Centre administratif de Vercorin, le remplacement d'une conduite pour le torrent du Taillis à Chalais, la transformation et la réfection de la Cure de Vercorin.

Dans le domaine de l'agriculture, plusieurs projets démarrent en collaboration régionale (REP des bisces de Briey et de Vercorin, réseau agro-environnemental avec Grône et Chippis, PDR avec Anniviers, RETA à Tzararogne.

Il relève ensuite les résultats intéressants de l'occupation des navettes de Vercorin durant la saison d'hiver passée (37'200 passagers) et présente les statistiques de fréquentation des différentes courses.

Il passe ensuite à la présentation des nouveautés prévues pour l'hiver 2015/2016; il insiste tout spécialement sur la place de rebroussement de la baraque du bisce qui doit impérativement rester libre de tout véhicule pour permettre au bus de rebrousser chemin.

Il informe également que nous sommes dans l'attente des autorisations fédérales pour la liaison Vissoie-Vercorin durant l'été. Des précisions seront données lorsque les modalités de fonctionnement auront été définies précisément.

M. Pascal VEILLON présente ce soir plus spécialement les problèmes de salubrité, les dérogations pour les constructions et le tourisme.

Il débute son exposé par un rappel pressant pour l'entretien annuel des haies, arbustes et buissons le long des routes. Il existe de nombreuses situations à corriger et le traitement administratif et technique de chaque cas devient extrêmement long et compliqué. De ce fait, il signale un changement de pratique par la publication d'un avis général au Bulletin Officiel du Canton du Valais, puis, sans mise en demeure individuelle, l'attribution du mandat à une entreprise privée qui exécutera les travaux de mise en conformité et les facturera directement à l'intéressé.

De nombreuses dérogations paraissent dans les publications officielles. Il n'y a pourtant aucun changement dans la pratique ordinaire. Tout requérant peut exiger que sa demande d'autorisation de bâtir soit publiée officiellement. En présence d'une dérogation, il est impératif de la mentionner, même si par la suite et malgré les compléments et explications, elle ne devait pas être acceptée.

Il présente ensuite le profil de M. Julien PETIT, successeur de M. Martin HANNART à la tête de Sierre-Anniviers Marketing.

M. Pascal VEILLON a réuni les commerçants de Vercorin jeudi dernier où il a rencontré de nouvelles personnes motivées. Il relève un important renouveau à Vercorin (modernisation de

l'Hostellerie d'Orzival, nouvelle vintothèque Orzival, réouverture et modernisation du Victoria, nouveaux gérants/exploitants à l'Hôtel Victoria, aux restaurants du Téléphérique, du Crêt-du-Midi et à la buvette de Sigeroulaz, nouveau commerce Edelweiss Market, résidence touristique).

4. DIVERS

M. Alain LOSIO a vécu une expérience très négative avec les Autorités et s'insurge contre ce qu'il estime être une mauvaise gestion des constructions «par pesée d'intérêt» qui a lésé tout un quartier en acceptant la construction des immeubles à la sortie de Réchy. Il estime que ce dossier n'a pas été traité de manière équitable et parle même de confiance perdue.

M. Alain PERRUCHOUD, Président, habite dans le même quartier; il est concerné de la même manière et s'était récusé pour les décisions concernant ce dossier.

Il passe donc la parole au responsable de la Commission des constructions.

M. Pascal VEILLON explique que tous les dossiers sont gérés de la même façon, sans parti pris et dans le souci de respecter les dispositions légales; voire, si nécessaire, trouver des alternatives qui préservent les intérêts de chacun et ne lèsent personne.

Dans la situation évoquée, la zone permet la construction d'immeubles et le règlement communal est entièrement respecté. Si la Commission communale des constructions (voix consultative) ne préavise pas tous les dossiers; elle a étudié ce projet et l'a préavisé favorablement. Par la suite, le Conseil communal se prononce définitivement, sur le dossier principal et sur les différentes modifications.

Il rappelle également qu'un droit de recours existe; il n'a pas été saisi dans cette affaire.

M. Alain LOSIO déplore le fait qu'il n'ait pas été écouté par le Conseil communal qui aurait pu utiliser les articles du RCCZ permettant d'exiger des améliorations et une meilleure intégration. Il regrette aussi que la séance de conciliation demandée n'ait pas été organisée. Il trace un parallèle avec le dossier de la résidence touristique qui lui, a largement bénéficié de l'attention du Conseil communal.

D'autre part, il n'a jamais reçu aucune réponse à sa lettre recommandée à tous les membres du Conseil.

M. Pascal VEILLON signale que l'article du RCCZ n'est pas suffisant pour permettre de refuser un dossier pour manque d'esthétisme.

D'autre part, une séance de conciliation est possible, mais n'est pas obligatoire.

M. Alain LOSIO estime que toute modification devrait être mise à l'enquête publique, ce qui n'a pas été fait, ou partiellement et tardivement, pour ces immeubles; alors qu'il avait dénoncé les modifications effectuées en cours de chantier.

M. Pascal VEILLON affirme que le Conseil communal a pris les bonnes décisions et travaillé au mieux dans la gestion de ce dossier.

M. Alain LOSIO signale l'existence des articles 114, 18 et 24 RCCZ qui auraient permis la mise en suspens d'un dossier de construction à l'entrée de Chalais; dispositions qui n'ont pas été utilisées dans le cas présent.

M. Alain PERRUCHOUD a le sentiment qu'il n'y a pas de lacunes importantes dans la gestion des dossiers communaux; par contre, il veillera à la mise en place de meilleures procédures de contrôle.

M. Michel MINNIG, porte-parole de l'initiative qui a circulé autour de la résidence touristique de Vercorin, remercie pour le dialogue ouvert et constructif qui a permis une amélioration de l'impact esthétique de la résidence touristique.

M. Jean-Daniel NANCHEN, porte-parole du Groupement chalaisard pour l'enfouissement de la ligne THT Chamoson-Chippis, informe que cette action est arrivée à terme et remet officiellement la pétition signée par 1'166 personnes dont 924 citoyens chalaisards.

Il prie de tenir compte de l'avis exprimé par les citoyennes et citoyens et demande une intervention ferme et claire du Conseil communal auprès des Autorités (Conseil d'Etat, Office fédéral de l'Energie, Tribunal administratif fédéral, Swissgrid) pour imposer l'enfouissement de la ligne aérienne projetée ainsi que l'existante, au Nord des villages de plaine.

Le Président réceptionne les 2 classeurs et informe que la pétition sera relayée au Conseil d'Etat et le Conseil communal statuera prochainement sur cette affaire.

M. Antoine DEVANTHERY aimerait connaître la position officielle du Conseil communal.

M. Alain PERRUCHOUD rappelle que le Conseil est entièrement

favorable à l'enfouissement des lignes aériennes, mais une administration publique se doit de respecter l'aspect légal dans ses interventions. Aujourd'hui, il s'agit de s'ingérer dans une procédure judiciaire en phase de jugement et pour laquelle la Commune de Chalais n'est pas une des parties en cause.

Mme Jeanine BISCHOFF estime que le passage de la ligne du téléphérique Chalais-Vercorin pourrait être un argument utilisable.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'aspects techniques qui n'apportent pas d'éléments suffisamment solides pour intervenir de façon plus musclée et engager une procédure.

M. Jean-Daniel NANCHEN signale que le groupement avait demandé des démarches auprès des Autorités exécutives cantonales et fédérales et suggéré qu'un point soit porté à l'ordre du jour de cette Assemblée primaire. Les 2 lettres d'août et de novembre 2015 sont restées sans réponse.

M. Alain PERRUCHOUD, Président, informe que les délais de convocation étaient déjà dépassés, ce qui n'a pas permis de modifier l'ordre du jour. Par ailleurs, une réponse écrite ne semblait plus se justifier du fait qu'une lettre avait été adressée à Swissgrid, avec copie aux instances cantonales et fédérales et qu'il avait accordé une entrevue à M. Jean-Daniel NANCHEN.

M. Marcel MATHIEU est d'accord avec les pétitionnaires, mais se demande si la ligne THT n'est pas moins dangereuse que les natels constamment allumés et utilisés par les enfants qui fréquentent le Cycle d'Orientation.

M. Kevin FOLLONIER, député-suppléant, propose de convoquer les élus cantonaux lorsque des sujets aussi importants devraient être portés à leur connaissance en vue de défendre les intérêts de la Commune de Chalais. Il se tient à disposition pour apporter son aide.

M. Alain PERRUCHOUD lui donne raison à ce sujet et informe que des rencontres régulières existaient par le passé. Il relève cependant qu'il n'y avait pas toujours de sujet de discussion. Par contre, il retient cette proposition en cas de besoin avéré et insiste sur la réciprocité des contacts.

Mme Isabelle DEVANTHERY demande l'ouverture de WC publics à Vercorin et les raisons pour lesquelles la saison de ski à Vercorin se termine une semaine avant les stations du Val d'Anniviers.

Le Président prend note de la proposition qui sera étudiée dans le cadre des séances de réflexion sur les infrastructures touristiques pour Vercorin.

Pour la télécabine, il passe la parole à M. Dany PERRUCHOUD, Président du CA. Ce dernier explique que l'essai de 2015 s'est soldé par une perte financière de Fr. 20'000.-. En effet, faute de moyens, il est indispensable de limiter au mieux les dépenses.

Il pense que le projet de résidence, dont l'autorisation devrait tomber à fin 2015 et les travaux débiter au printemps 2016 permettra d'augmenter les journées skieurs et redonner un peu d'espoir pour la suite.

M. Christophe PERRUCHOUD rebondit sur ces propos et remercie pour ce projet, entièrement financé par des privés, qui va assurer la survie de Vercorin.

Mme Jeanine BISCHOFF se plaint de l'état des chemins et routes de Vercorin.

Le Président rappelle que les réfections avancent à petits pas. Vercorin n'est pas oublié. M. Cédric RUDAZ signale la poursuite des travaux d'amélioration des routes dans certains secteurs, mais fait part des grandes difficultés d'interventions dans le sous-sol, notamment à l'intérieur des villages.

M. Edmond MATHIEU constate que les sujets concernant Vercorin occupent majoritairement l'assemblée de ce soir. Il demande ce que deviennent les projets de zone 30 km/h dans les villages et mentionne l'abandon de la reprise des pneus.

M. Cédric RUDAZ informe que le Conseil communal a des avis très partagés au sujet de la modification des limitations de vitesse; il serait très facile d'introduire simplement ces mesures, mais il semble indispensable de conduire des réflexions supplémentaires pour éviter de reporter des inconvénients sur d'autres secteurs. Pour les pneus, il existe des repreneurs et les filières officielles doivent être utilisées.

M. Roger SIGGEN raconte ses propres péripéties, lorsqu'il a voulu se débarrasser de ses pneus usagés. Refusés aux Etreys, renvoyés à l'UTO, les pneus ont fini à la décharge de la Commune de Sion, contre paiement de Fr. 5.- par pneu. Il estime anormal

qu'il n'existe aucun endroit dans le district pour déposer ce type de déchet.

M. Cédric RUDAZ prend note de la revendication; elle sera traitée par la commission des Etreys lors de la prochaine séance, en février.

M. Francis CHERVET constate que l'information ne suit pas et prie de corriger la mention de reprise des pneus à la dernière page du «CHALAIS-Infos» N° 9.

M. Jean-Yves PERRUCHOUD se dit touché par les propos du Président qui avait souhaité partager un souci, mais se demande si c'est le lieu de telles déclarations et si les citoyennes et citoyens doivent intervenir.

Il signale que le PDC VR a pris une position ferme en faveur de l'enfouissement de la ligne THT et demande que la Commune de Chalais soit solidaire avec la Commune de Grône et intervienne auprès du Grand Conseil.

M. Clément PERRUCHOUD demande ce qu'il advient de la taxe sur les sacs poubelles.

M. Alain PERRUCHOUD annonce qu'une décision devrait intervenir lors d'une assemblée primaire 2016 pour aboutir à une uniformisation cantonale des procédures. Pour le moment, nous ne disposons pas d'éléments précis pour donner une bonne information.

M. Alain LOSIO trouve honorable de reconnaître certains dysfonctionnements. Il termine en rappelant que les citoyens sont des partenaires et non des adversaires.

M. Alain PERRUCHOUD confirme qu'il a toujours considéré les citoyens comme des clients et qu'à ce titre, aussi bien les Autorités que les collaborateurs doivent les servir.

Il est 22 h 30, la parole n'est plus demandée; le Président clôt officiellement cette assemblée par un trait d'humour sur son activité.

Il souhaite de belles fêtes et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année; il invite les participants à partager un verre de vin chaud.

Services publics - Nature et paysage - Energie - Environnement

CHALAIS - RÉCHY - BRIEY - VERCORIN, 4 VILLAGES ET UN OASIS DE BIEN-ÊTRE

PRÉAMBULE

L'école, les fondements d'une habitation, la santé et bien d'autres éléments fondamentaux constituent la base permettant une assise solide sur laquelle on peut bâtir ou s'appuyer en cas de faiblesse. Il est vrai que pour certains comme la santé, la marge d'influence est légère et difficilement mesurable. En ce qui concerne la gestion publique, cette base est constituée de 3 piliers qui sont la sécurité, l'accueil et l'entretien. Il est ainsi plus facile, du moment où ces points sont maîtrisés, de se pencher sur des réflexions pour notre avenir accompagnés de projets même pour certains rêveurs. Toutefois, le maintien de cette base demande un suivi constant, des améliorations régulières et des investissements importants. Pendant ces 16 dernières années, l'accent a été mis à cet insu et nous devons maintenir ce cap afin de permettre des conditions de vie agréables.

LA SÉCURITÉ

Une évaluation des dangers liées aux routes communales a été faite. Celle-ci a permis d'établir des priorités d'intervention sur les trois prochaines années et s'est préoccupée de la gravité en cas d'accident en tenant compte de la déclivité ainsi que des aspects liés à la circulation routière. Nous ne sommes pas des metteurs en scène et tous les scénarios ne peuvent être pris en considération par une telle démarche. Cette année, trois secteurs vont subir des interventions relatives à cette préoccupation soit, l'Impasse des Marais (enrochement, barrière), l'Impasse de la Crevache (barrière) et le parking de l'église (rondins en bordure du talus), le tout à Vercorin. Les montants engagés se montent à près de 30'000.- et permettent une concrète amélioration de la sécurité. Ni notre hameau, ni nos villages de plaine n'ont été écartés dans les réalisations, par contre le facteur «dangerosité» a primé sur les choix par village.

Mur de soutènement de la route de l'Eglise à Vercorin



L'ACCUEIL

Sans trahir notre étendard fétiche représentatif officiel de notre commune, nous nous sommes dotés d'un logo qui donne sur l'ensemble du territoire une sensation de repère. Ce repère, nous avons voulu le faire paraître sur différents mobiliers urbains. Les caisses à déchets et les bacs à fleurs sont les premiers à transcrire cette approche. Les bacs à fleurs sont issus d'un prototype d'entreprises locales avec des coûts fort concurrentiels avec le mobilier de catalogue fait de matière usinées. Le premier secteur à voir l'implantation de ces bacs est la route du Tombec à Réchy qui attend ceux-ci depuis plus d'une année. Ce type de mobiliers permet aussi de délimiter la chaussée piétonne de la chaussée roulante et donc d'assurer une fois de plus la cohabitation avec les véhicules.



Prototype de bacs à fleurs effectué par des entreprises villageoises

L'ENTRETIEN

Les comptes 2015 liés aux investissements pour les entretiens routiers et de conduites sanitaires encouragent à poursuivre ces interventions. Ces comptes ont totalement été maîtrisés pour deux raisons, la première en fonction du professionnalisme mis à l'épreuve par nos services techniques en matière de budget et du suivi des chantiers, la deuxième qui voit la baisse des mandats d'entreprise qui par ricochet fait en sorte que les prix baissent. Certes, ce dernier point est plutôt malheureux pour l'économie locale qui est un maillon important de notre institution. Sur les 5 chantiers prévus en 2016, ils sont en totalité en cours ou adjugés. Le chantier de l'année consistera au remplacement de la conduite sur 400m depuis le réservoir de Chalais (Perrec) afin d'alimenter le secteur de la Pierre et de

limiter donc au maximum un problème d'approvisionnement en eau potable.



Deuxième partie du chantier de la route des Fermes à Réchy

FLASH

Suite à un courrier adressé au Conseil fédéral par le Triage forestier du Vallon relatif au changement du système de chauffage (bois vers gaz) des bâtiments du centre d'entretien de l'autoroute à Sierre, l'Office fédéral des routes OFROU a décidé: «de renoncer provisoirement au projet de système de chauffage au biogaz et d'examiner de concert avec le canton du Valais d'autres possibilités de chauffage sur la base de ressources renouvelables».

Par cette démarche, nous avons simplement voulu rendre attentifs les parlementaires suisses que certaines lois sur l'environnement devaient être appliquées. L'ensemble des parlementaires valaisans à Berne ont soutenu ce courrier sous l'égide de M. Yannick Buttet.

CONCLUSION

La critique nous fait évoluer chaque jour du moment où elle est constructive et rassemble l'intérêt commun. Il est possible de toujours faire mieux, reste à comprendre qu'en fonction des structures en place, des deniers publics et du temps à consacrer, nous pouvons nous rassurer des prestations offertes à nos citoyennes et citoyens.

Prendre quelquefois de la distance permet une vision élargie, les vacances d'été approchent et font partie de ce recul. Profitez de grands bols d'air estivaux qui vous réunissent en famille à l'écart des tracas. Bon été à toutes et à tous.

Constructions - Salubrité - Cadastre - Tourisme

LEX WEBER / STRATÉGIE TOURISTIQUE

Lex Weber: la loi enfin sous toit

Il aura fallu presque quatre ans. Quatre ans pour mettre fin aux incertitudes. La loi d'application de la Lex Weber et son ordonnance sont entrées en force ce premier janvier 2016.

Tout d'abord, la loi s'appuie sur une unité encore peu utilisée en Valais : la Surface Utile Principale (SUP) au sens de la norme SIA116. Sans entrer dans les détails, celle-ci prend en considération uniquement les surfaces dédiées directement au logement, excluant de fait, les murs et certains communs. Un architecte sera à même de la calculer pour vous.

Vous êtes propriétaire de votre logement en résidence principale ou secondaire construit avant la votation du 11 mars 2012 et vous souhaitez agrandir? Vous y avez droit... sous certaines conditions.

Pour les résidences principales, si vous pouvez vous contenter de moins de 30% de SUP supplémentaire, aucune démarche autre qu'une demande d'autorisation de bâtir ne sera nécessaire. Par contre, si vous dépassez 30% de SUP, vous devrez obligatoirement faire inscrire votre logement en tant que résidence principale. Une charge sera alors déposée au registre foncier avec la mention résidence principale (RSO). Il ne sera dès lors plus possible de le vendre en tant que résidence secondaire.

Bienvenue à Mme Myriam Bellon, architecte-urbaniste, nouvelle responsable du Service Technique communal. Mme Bellon remplace M. Christophe Firggieri, démissionnaire.



Pour les logements déjà inscrits au registre foncier avec la mention RSO, (tous les logements construits après le 11.3.2012 par ex.), seule une demande d'autorisation de bâtir sera nécessaire.

Quant aux résidences secondaires (R2), vous pouvez ajouter au maximum 30% de SUP pour autant que vous ne créez pas un nouvel appartement. Aucune dérogation n'est possible.

En ce qui concerne la construction de logements affectés à l'hébergement touristique, les conditions sont aussi très strictes. Les logements doivent être non différenciés, c'est-à-dire ne pas avoir de décoration personnelle, être mis en location durablement pour des séjours de courte durée, aux conditions du marché, et surtout disposer de services et d'une infrastructure utilisés par la majorité des clients (p.ex: réception, service de chambre...) ainsi que d'une exploitation de type hôtelier.

Une seconde catégorie de R2 existe. Il s'agit de logements situés dans le même bâtiment que celui où le propriétaire a son domicile principal. Tout comme la catégorie précédente, ils devront aussi être mis durablement à disposition des hôtes pour des séjours de courte durée et aux conditions du marché.

Enfin, les granges et mayens pourraient être transformés en résidences secondaires à des conditions strictes. La bâtisse existante devra être classée au registre des monuments communaux, cantonaux ou fédéraux (à noter qu'actuellement, un tel registre n'existe pas sur la commune de Chalais). En outre, la rénovation ne devra pas porter atteinte au caractère protégé du bâtiment, en particulier dans son aspect extérieur. Mais le plus exigeant sera de prouver que la conservation dudit bâtiment ne peut être assurée autrement.

Attentions aux abus. La loi prévoit non seulement de fortes amendes et une mise sous scellés des biens, mais aussi des peines de prison pour les fraudeurs. Pour terminer, le Tribunal fédéral dans une décision du mois d'avril a accepté un recours concernant des promotions immobilières jugées disproportionnées. Il ne sera pas possible de construire des dizaines de logements d'un coup même en RSO dans des petites stations comme Vercorin. Le Tribunal cantonal est maintenant en charge de déterminer ce qu'est «dispropor-

tionné». D'autres jugements du TF sont certainement à venir et compléteront la loi.

UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE INNOVANTE POUR VERCORIN

Le Franc fort, l'attrait des destinations exotiques, la vétusté des installations. Ce sont des termes que l'on n'a de cesse d'entendre. Le Conseil communal a décidé d'agir pour notre village touristique.

Il y a d'abord eu l'année dernière, une rallonge de 50'000.- pour renforcer le marketing de notre destination Sierre-Anniviers. Puis en octobre 2015, un groupe de réflexion, composé du Conseil communal, de représentants des remontées mécaniques, de la Société de développement et de l'Office du tourisme a été mis sur pied sous la supervision du professeur de la HEVS Serge Imboden. Une analyse de fond a été menée sur notre vision de l'avenir de Vercorin.

Lors des différentes réunions, nous avons dressé un état des lieux actuel et avons réfléchi à ce que nous souhaiterions pour l'avenir, en gardant des objectifs aussi larges que possible. Ces grandes lignes vont déboucher sur des projets plus précis, pilotés par ce que l'on pourrait nommer une commission du tourisme. Sa composition devra être représentative de tous les acteurs touristiques de Vercorin, des habitants, des résidents secondaires et des autorités communales. Tous les sujets qui entrent dans les objectifs seront traités, tels que les infrastructures, l'accueil ou le financement.

Les responsables de projets seront tenus de remonter régulièrement l'avancement des travaux à la commission. Celle-ci se chargera du suivi global et vérifiera que tous les engrenages tournent bien les uns avec les autres.

Je vous souhaite à tous un très bel été et des vacances reposantes et me réjouis de vous retrouver dans les rues de Vercorin, Briey, Chalais et Réchy

◀ Pascal Veillon, Conseiller communal



Territoire - Equipement - Patrimoine - Economie

LA LIGNE VERCORIN-VISSOIE SERA EN FONCTION CET ÉTÉ!

Tout débute en automne 2009 lors d'une séance de commission touristique d'Anniviers, où la proposition a été faite de remettre en service la ligne Vercorin - Vissoie. Il a fallu de longues années de travail avant de vous annoncer, enfin, la mise en service de la ligne de bus dès le samedi 16 juillet 2016.

MAIS REVENONS BRIÈVEMENT SUR LES PRINCIPALES ÉTAPES DE CE PROJET.

2010

Avec le Vice-président de la commune d'Anniviers, Georges-Alain Zuber, nous avons élaboré le projet en accord avec les différents Conseils communaux et les commissions touristiques. L'analyse de la problématique relève les points principaux suivants:

aucun transport public ne circule entre les villages du Val d'Anniviers et de Vercorin,

la route Pinsec-Vercorin fait peur à nos hôtes qui hésitent bien souvent à s'y aventurer,

les RMA proposent un abonnement de ski pour toute la vallée et notre clientèle s'attend donc à la présence de bus navettes, de nombreux randonneurs se rendent compte de l'impossibilité de retourner à leur point de départ seulement une fois arrivés à Vercorin ou à Grimentz,

le trajet entre Grimentz et Vercorin via Sierre prend entre deux et trois heures !!!

2011

En février, les communes d'Anniviers et de Chalais intercèdent auprès de l'Etat du Valais afin d'obtenir la concession d'une ligne course horaire annuelle. Malgré des discussions et des

courriers, nos démarches ont échoué. La ligne étant considérée comme touristique, le déficit n'est pas subventionné par la Confédération et l'Etat du Valais.

2012

Afin de préparer la répartition du financement de la ligne touristique, un budget a été établi sur la base d'offres, ce qui a pris du temps. De plus, 2012 a été une année d'élections communales et, de ce fait, le dossier est resté en suspens !

2013 - 2014

Le dossier reprend avec la nouvelle Conseillère communale Nicole Salamin. Les communes reconfirmant leur volonté d'introduire la liaison. Le financement est aussi accepté. Le déficit sera partagé à raison de 50% par commune.

2015 - 2016

Début de l'année, nous mandats officiellement CarPostal pour effectuer la demande de concession pour une ligne touristique Vercorin-Vissoie. Le dossier est finalisé, son financement et ses périodes de circulation. Vu le montant important à financer par les communes, les trajets seront payants.

Nous sommes très heureux de la finalisation de ce projet par la mise en service de cette ligne de bus tant demandée par nos hôtes et nos partenaires touristiques. Un tout grand merci aux personnes qui ont travaillé sur ce projet, en particulier Georges-Alain Zuber et Nicole Salamin de la Commune d'Anniviers.

◀ Olivier Hugo, Conseiller communal

Impressionnant le terrassement de la résidence touristique de Vercorin!



INFORMATIONS SUR CETTE LIAISON

Période estivale : du samedi 16 juillet 2016 au samedi 16 octobre 2016
le bus circule tous les jours

Arrêts : Vercorin, poste
Vercorin, télécabine
Vercorin, Vallon de Crouja
Vercorin, Les Giettes
Pinsec, village
Mayoux, Les Frasses
Mayoux

Période hivernale : le bus circule tous les jours en haute saison et tous les week-ends
Les horaires de la période hivernale seront publiés ultérieurement.

→ Vercorin - Vissoie

Vercorin, poste	D 07:40	D 11:25	D 17:45
Vercorin, télécabine	07:41	11:26	17:46
Pinsec, village	07:54	11:39	17:59
Mayoux	08:04	11:45	18:05
Vissoie, poste	D 08:05	D 11:50	D 18:10

← Vissoie - Vercorin

Vissoie, poste	D 08:15	D 11:58	D 18:13
Mayoux	08:20	12:03	18:18
Pinsec, village	08:23	12:06	17:21
Vercorin, télécabine	08:39	12:22	17:37
Vercorin, poste	D 08:40	D 12:23	D 17:38

D Tous les jours du 16 juillet au 15 octobre 2016.

Ne fais pas partie de l'offre «Anniviers Liberté !» Attention: AG, cartes journalières et cartes juniors ne sont pas acceptés sur cette ligne.

Agglo Valais central

DESSINE-MOI LA REGION DE DEMAIN...

Geneviève Hagmann

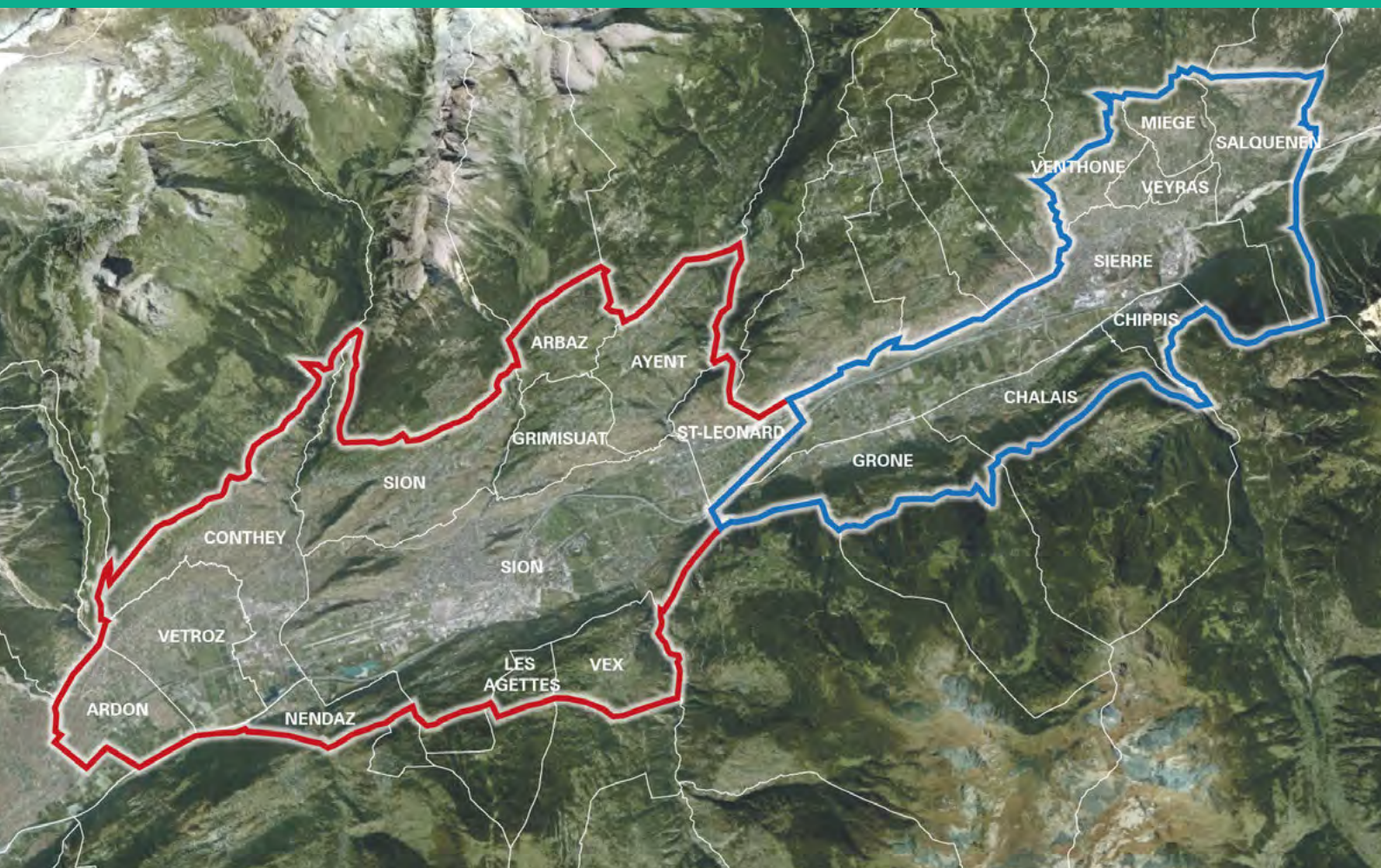
Le projet d'agglomération du Valais central est en consultation dans les 20 communes concernées jusqu'à fin juillet. Son but: améliorer la mobilité et la gestion du territoire entre Salquenen et Ardon.

20 communes s'allient pour construire leur avenir, sous l'enseigne «agglo Valais central». Le processus est en marche depuis deux ans. Après le succès de l'agglomération sédunoise, l'idée était d'élargir le périmètre afin de réfléchir aux besoins futurs d'une région en plein développement. En effet, de plus en plus de citoyens circulent entre et autour des pôles urbains de la plaine. 60% des villageois quittent leur commune pour travailler à Sierre ou à Sion. Sans compter les nombreux autres déplacements liés aux loisirs ou aux achats. Ce projet d'agglomération entre Ardon et Salquenen doit permettre des réalisations utiles et durables pour le bien-être de toute la région. Le Valais central représente le tiers de la force démographique et économique du canton. Il comptera plus de 120 000 habitants en 2030, soit 13 000 de plus qu'aujourd'hui. L'augmentation de la population s'accompagnera d'une hausse de véhicules et de logements. Autant de défis pour la protection de l'environnement et du paysage. De nouvelles politiques

tentent déjà de promouvoir la mobilité douce et un usage plus modéré du sol. Les exigences de la nouvelle LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) vont également dans ce sens. L'agglomération suit le mouvement. Les mesures qu'elle propose dessinent des centres-villes accessibles et conviviaux, des villages animés, des routes sûres pour tous les usagers, des transports publics performants et des paysages préservés.

Le Valais central représente le tiers de la force démographique et économique du canton. L'augmentation des déplacements et des logements demande une planification coordonnée.

Le territoire de l'agglo Valais central s'étend de Ardon à Salquenen, sur la plaine et le coteau, jusqu'à 1200 mètres d'altitude.



UNE AGGLO, À QUOI ÇA SERT ?

Le programme des agglomérations a été initié par la Confédération. Il a pour but de planifier et de coordonner des problèmes liés aux transports et au territoire autour des villes. Les projets retenus bénéficient d'une subvention, qui peut couvrir jusqu'à 40% des investissements. L'agglomération Valais central s'inscrit dans la suite logique de l'agglomération Sion. Aux 12 communes du périmètre sédunois s'ajoutent les localités de plaine du district de Sierre, la Noble Contrée et Salquenen. Ses propositions de mesures feront l'objet d'une demande à Berne fin 2016.

«Les transports publics et l'aménagement du territoire doivent être envisagés de façon globale. Ces problèmes ne peuvent plus se régler à l'échelon communal.»

EXEMPLES DE MESURES POUR CHALAIS

MOBILITÉ

Remplacer le téléphérique et augmenter la capacité de la cabine à 60 places.

Améliorer la liaison de bus Chalais-Sion, avec diminution du temps de parcours (objectif: 20 minutes).

Connecter l'arrêt du téléphérique aux Bus sierrois, par la ligne Noës-Ecossia.

URBANISATION ET PAYSAGE

Revaloriser le centre historique du village, en favorisant les rénovations et transformations.

Renforcer la densification de l'habitat près du secteur stratégique du téléphérique, pour faciliter l'accès aux transports publics.

Favoriser la coordination entre communes pour la gestion des zones de détente et loisirs (Daval, Bozon, Ecossia).

Retrouvez toutes les propositions de mesures sur www.agglo-valais-central.ch

Séances d'information publiques:

Le 22 juin 2016 à 20h00, Halle polyvalente de Conthey

Le 23 juin 2016 à 20h00, Aula de la HES-SO Valais-Wallis à Sierre.



«DES TRANSPORTS PUBLICS PLUS EFFICACES!»

Maria-Pia Tschopp, préfète du district de Sierre et vice-présidente de l'agglomération Valais central.

Quel est l'intérêt pour Chalais de participer à ce nouveau projet d'agglomération ?

Le Valais central est un espace de vie, dans lequel les Chalaisards circulent déjà tous les jours. Participer à cette entité, réfléchir à son avenir, me paraît donc naturel. D'autant plus que beaucoup de problèmes ne peuvent plus se régler à l'échelon communal. Je vois surtout les avantages au niveau de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de la qualité de vie. Les transports publics figurent parmi les défis à relever au sein de l'agglomération. Il s'agit de trouver des solutions pour les rendre plus performants, augmenter la cadence et améliorer les correspondances entre bus et trains. Notre district, le plus motorisé de Suisse, a tout intérêt à participer à cette réflexion pour se déplacer vite et mieux. C'est sur cet axe d'ailleurs que se focalisent les exigences de la Confédération et que se déploient les soutiens financiers.

Est-ce que cela représente des efforts financiers pour la Commune ?

L'agglomération ne donne pas dans le superflu. Tout ce qu'elle propose répond à des besoins bien réels. Le Valais n'est plus un canton agricole. Nous commençons à avoir les mêmes problèmes que des zones urbanisées, comme l'habitat dispersé ou l'augmentation du nombre de voitures. Avec l'agglomération, nous réfléchissons à des solutions rationnelles pour les 15-20 ans à venir. Les investissements seront en partie financés par la Confédération et le Canton; les communes devront naturellement payer leur part.

Le projet d'agglomération avec Crans-Montana n'a pas abouti. L'alliance avec Sion a-t-elle plus de chances de réussir ?

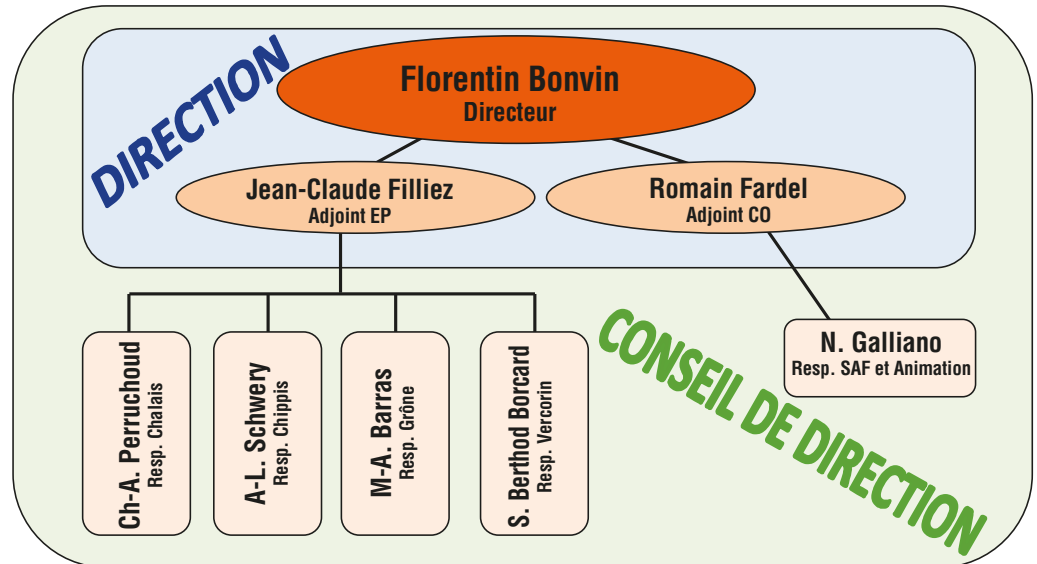
La dynamique est plus naturelle, plus ancrée. Les habitants du district de Sierre se rendent régulièrement à Sion ou à Conthey pour leur travail, leurs achats ou leurs loisirs. Ce mouvement pendulaire n'était pas aussi marqué avec Crans-Montana. Je constate également davantage d'engagement de la part des autorités impliquées pour le projet du Valais central.

Education - Population - Sécurité publique

NOUVELLE DIRECTION DES ECOLES 2016/2017

En 2013, toutes les communes valaisannes ont signé, avec le département de l'éducation, de la culture et du sport, un contrat de prestations. Ce contrat visait la centralisation des ressources de direction et définissait les tâches pédagogiques et de proximités attribuées aux directions d'école en charge de régions scolaires.

Compte tenu des effectifs dans nos classes primaires, les communes de Chalais, Chippis et Grône ont décidé d'une fusion de nos écoles afin de pouvoir confier nos classes à une direction professionnelle.



C'est avec plaisir que l'association des écoles primaires des communes de Chalais, Chippis et Grône et du cycle d'orientation régional

de Grône (AEPCORG), vous présente la toute nouvelle structure de notre direction d'école qui entrera en vigueur à la rentrée 2016/2017.



Monsieur Florentin Bonvin est le nouveau directeur des écoles de Chalais, Chippis et Grône, ainsi que du cycle d'orientation régional de Grône.

Diplômé en 1996 de la défunte Ecole Normale du Valais romand, Monsieur Bonvin a débuté sa carrière d'enseignant à Chermignon et Montana dans sa région d'origine. En 1999, il a été engagé comme enseignant titulaire à l'école primaire de

Grône, école à laquelle il fut fidèle jusqu'en 2016, excepté une expérience à temps partiel au C.O. d'Ayent comme enseignant spécialisé en musique.

Il remplacera Monsieur Patrick Rudaz, le directeur actuel du C. O. qui a fait valoir son droit à la retraite après 23 années passées à la tête de la structure scolaire.

Monsieur Bonvin collabore déjà avec son prédécesseur depuis le mois d'avril. Il prendra les rênes; des écoles dès le mois de juillet.

L'AEPCORG a nommé Monsieur Jean-Claude Filliez à la direction de la nouvelle structure mise en place en ce début d'année. Le nouvel adjoint, à 60 %, sera au service des écoles primaires de Chalais, Chippis, Grône et Vercorin.

En poste à Vercorin, depuis 25 ans, Monsieur Filliez connaît bien les problématiques de l'enseignement primaire puisqu'il a enseigné dans des classes à multi-degrés.

Depuis quelques années, il s'est frotté également à l'administration en étant responsable du centre de Vercorin et en participant à la mise en place de l'horaire continu dont le succès a assuré la pérennité de cette école.

Monsieur Filliez entrera officiellement en fonction au début du mois d'août.





Madame Solenne Berthod Borcard a été nommée responsable de centre pour l'école primaire de Vercorin.

Après avoir suivi toutes ses études en Valais, elle décide de partir découvrir le monde et ses différents centres scolaires. Ses voyages la conduiront au Canada, en Afrique du Sud et en Colombie. Ceux-ci lui apporteront maturité, capacité d'adaptation et ingéniosité. Entreprenante, elle saura mettre

ses compétences au profit de l'école primaire de Vercorin, en tant que nouvelle responsable de centre.

Monsieur Charles-André Perruchoud a été nommé responsable de centre pour l'école primaire de Chalais.

Diplômé de l'Ecole Normale du Valais Romand, Monsieur Perruchoud enseigne depuis 1984. Depuis 2006, il s'occupe de l'administration des centres en étant préfet des écoles de Chalais et Vercorin. Nous sommes heureux de l'accueillir dans cette nouvelle fonction de responsable de centre de Chalais car son expérience nous sera bénéfique.



Au nom de la Commission scolaire des centres de Chalais et Vercorin, je souhaite à Monsieur Patrick Rudaz une belle et longue retraite bien méritée. Je félicite Madame Berthod Borcard et Messieurs Bonvin, Filliez et Perruchoud pour leur nomination et me réjouis d'entamer une fructueuse collaboration. Je vous souhaite chers enfants et chers parents, un très bel été ensoleillé et plein d'agréables moments passés en famille.

◀ Cosette Produit, Conseillère communale

Remplacement de la conduite d'eau sur la route de Vercorin et pose d'une conduite de gaz



NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE 2016/2017

HORAIRE DU CENTRE SCOLAIRE DE CHALAIS

Dans le cadre de l'introduction de la «Loi sur l'Enseignement Primaire (LEP)», le Conseil d'Etat a décidé, lors de sa séance du 21 janvier 2015, de fixer le temps «élève» de la manière suivante:

1H:	12 périodes
2H:	24 périodes
3-4H:	28 périodes
5-8H:	32 périodes

N.B.: Une période dure 45 minutes.

CLASSES 5H À 8H

Horaires

Matin: 8h00 – 11h15 (pause 10h00-10h15)
Après-midi *: 13h30 – 16h00 (pause 15h00-15h15)

* mercredi après-midi: congé

CLASSE 4-5H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h00	5H	5H	4-5H	5H	5H
8h45	4-5H	4-5H	4-5H	4-5H	4-5H
	4-5H	4-5H	4-5H	4-5H	4-5H
11h15	4-5H	4-5H	4-5H	4-5H	4-5H
13h30	4-5H	4-5H		4-5H	4-5H
	4-5H	4-5H		4-5H	4-5H
16h00	4-5H	4-5H		4-5H	4-5H

CLASSES 3H ET 4H

Sous réserve de contraintes particulières liées à des raisons d'effectifs, les élèves de 3H et 4H sont placés dans des classes à degré unique. La différence entre le temps «élève» et le temps «enseignant» permet de séparer chaque classe en 2 groupes (A et B) afin de mettre en place un horaire différencié et ainsi travailler en demi-groupes une partie de la semaine (8 périodes).

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h00	A	B	A	A	B
9h00	A-B	A-B	A-B	A-B	A-B
10h15	A-B	A-B	A-B	A-B	A-B
11h15	A-B	A-B	B	A-B	A-B
13h30	A-B	A-B		A-B	A-B
	A-B	A-B		A-B	A-B
16h00	A-B	A-B		A-B	A-B

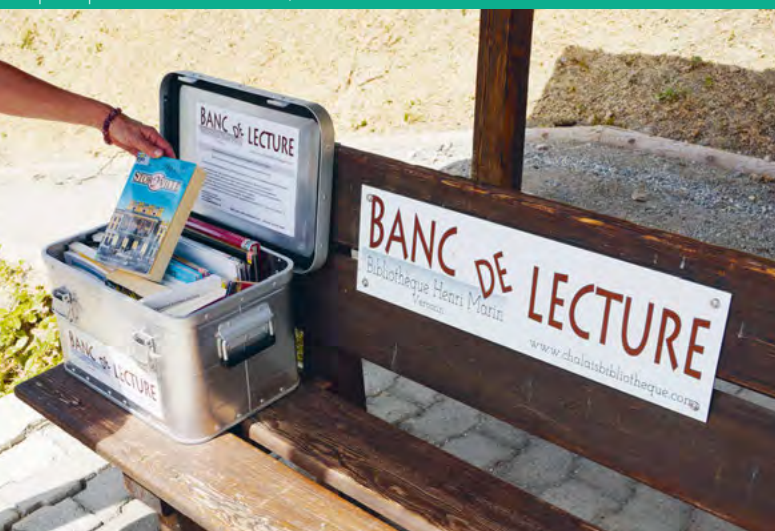
La répartition de chaque élève dans le groupe «A» ou le groupe «B» est communiquée par la Direction durant l'été. Toute requête particulière doit être adressée à la Direction des Écoles.

CLASSES 1-2

Conformément à l'art. 47 de la LEP, les élèves des degrés 1H et 2H sont placés dans des classes à double degré. Le congé du mercredi matin est maintenu pour tous les élèves de 1H et 2H. Voici leurs horaires

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h45	1H-2H	1H-2H		1H-2H	1H-2H
	1H-2H	1H-2H		1H-2H	1H-2H
11h15	1H-2H	1H-2H		1H-2H	1H-2H
13h30	2H	2H		2H	2H
	2H	2H		2H	2H
16h00	2H	2H		2H	2H

Durant les vacances, continuez de vous cultiver grâce aux bancs de lecture mis en place par notre bibliothécaire, Marianne Grand



NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE 2016/2017

HORAIRES DU CENTRE SCOLAIRE DE VERCORIN

CLASSE 1-2H

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	
8h05		1H-2H	1H-2H		1H-2H	2H	45'
8h50		1H-2H	1H-2H		1H-2H	2H	45'
9h35		1H-2H	1H-2H		1H-2H	2H	25'
PAUSE	10h00 -10h15						
11h00		1H-2H	1H-2H		1H-2H	2H	45'
11h35		1H-2H	1H-2H		1H-2H	2H	35'
12h40		2H	2H		2H		45'
14h20		2H	2H		2H		45'

CLASSE 3-4H

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	
8h05		3-4H	3-4H	3-4H	3-4H	3-4H	45'
8h50		3-4H	3-4H	3-4H	3-4H	3-4H	45'
9h35		3-4H	3-4H	3-4H	3-4H	3-4H	25'
PAUSE	10h00 -10h15						
11h00		3-4H	3-4H	3-4H	3-4H	3-4H	45'
11h45		3-4H	3-4H	3-4H	3-4H	3-4H	45'
12h40	13h35	4H	3H	4H	3H	3-4H	45'
14h10		4H	3H	4H	3H		55'

CLASSES 5-6H ET 7-8H

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	
7h55							45'
8h40							45'
9h25							35'
PAUSE	10h00 -10h15						
11h00							45'
11h40							40'
12h40	13h20						40'
							45' ou 50'
		fin 14h05	fin 14h10	fin 14h05	fin 14h10		

Salubrité

TAILLEZ VOS HAIES ET ARBRES QUI EMPIETENT SUR LA CHAUSSEE

Chaque année avec le retour du printemps, la nature reprend ses droits. Chaque année, revient aussi le moment de la taille avec un constat alarmant. Nombre de haies en bordure de routes empiètent sur le domaine public.

Jusque-là, les propriétaires négligents étaient remis à l'ordre individuellement. Un travail long et fastidieux pour la commission de salubrité publique qui devait se faire au détriment d'autres tâches.

Fort de ce constat, le Conseil communal a décidé de procéder différemment et surtout, plus efficacement.

Dès maintenant, ce type de rappel sera inséré au bulletin officiel et au pilier public chaque début de saison:

ÉLAGAGES, PLANTATION D'ARBRES ET HAIES VIVES (SELON LA LOI SUR LES ROUTES ART.169 SS)

Les propriétaires et locataires de terrains sont avisés que :

- ◇ les branches d'arbres qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire à une hauteur de 4,50 m. au-dessus de la chaussée et de 3 m. au-dessus du trottoir ;
- ◇ les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année de telle sorte que les branches demeurent à 1,20 m du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et à 60 cm le long des autres voies publiques. Ces haies ne dépasseront pas une hauteur de 1,80 m lorsqu'elles sont

distantes de plus de 2 m de la chaussée. Si la distance est inférieure, la hauteur des haies ne dépassera pas 1 m ;

- ◇ La taille doit avoir été effectuée avant le premier août ;
- ◇ en cas de négligence, l'administration communale fera exécuter les travaux d'élagage nécessaires sans autre avertissement et les facturera aux propriétaires ;
- ◇ Le présent avis tiens lieu de mise en demeure.

Bien sûr, ces dernières mesures seront mises en œuvre de façon raisonnée et toucheront les haies et arbres gênants ou présentant un danger pour la sécurité des piétons et usagers de la route.

Nous voilà prévenus.

VOTRE GÉOMÈTRE VOUS REND VISITE

Durant les prochains mois, ne soyez pas surpris de voir surgir un géomètre et son matériel de précision devant l'entrée de votre maison. Sur mandat de l'Etat du Valais, le bureau Elzingre va relever la position de chaque entrée du village de Vercorin et du hameau de Briey.

La géolocalisation des entrées servira non seulement au cadastre informatisé, mais aussi par exemple aux systèmes GPS ou aux services d'urgences, afin qu'ils puissent intervenir au plus vite au bon endroit.

◀ Pascal Veillon, Conseiller communal



INFORMATIONS DIVERSES

TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA

Les actionnaires de la Société du téléphérique Chalais - Vercorin SA sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera

LUNDI 6 JUIN 2016 À 19 H À LA MAISON BOURGEOISALE DE CHALAIS

Accueil et enregistrement des participants dès 18 h 30.

EVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h, ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/m² * (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

* 20 l/m² = 2 cm dans un récipient à bord droit

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR POUR ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

Les demandes de subsides doivent être adressées sur formulaire ad hoc à commander auprès de l'Etat du Valais, Section des bourses et prêts d'honneur, av. de France 8, 1950 Sion (tél. 027 606 40 88) et envoyées dans les délais suivants:

- ☒ jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne
- ☒ jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps

Plus d'informations sur le site www.chalais.ch (Services – Administration – Formation professionnelle) ou directement par email à l'Etat du Valais: decs-bourses@admin.vs.ch

Exercice 2015

COMPTES COMMUNAUX

MESSAGE INTRODUCTIF

En 2015, l'activité économique mondiale est restée languissante. Globalement, trois transitions majeures agissent comme facteurs déterminants sur les perspectives mondiales, à savoir :

- Le ralentissement progressif de l'activité économique en Chine
- La baisse des prix de l'énergie et d'autres produits de base
- Le durcissement de la politique monétaire des Etats-Unis

L'année 2015 a été marquée par un choc monétaire majeur en Suisse, soit l'abolition du cours plancher entre l'euro et le franc suisse par la BNS. S'en est suivie une forte appréciation de la monnaie nationale. La Suisse n'a plus connu de croissance réelle si faible depuis 2009.

L'abandon du taux plancher a été particulièrement défavorable pour le secteur touristique valaisan en 2015.

RESULTATS

Les comptes 2015 de la Commune bouclent avec un résultat en

légère hausse par rapport à l'exercice précédent et une marge d'autofinancement de 1.9 million de francs. Ce résultat est inférieur aux prévisions budgétaires, notamment en raison du fait qu'à l'établissement du budget 2015, l'amortissement complémentaire des actions n'était pas prévu.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement, avant amortissements comptables, présente un total de revenus de 14.5 millions et de charges de 12.6 millions de francs. L'excédent de revenus a permis des amortissements ordinaires à hauteur de 1.7 million ou 10 % de la valeur résiduelle des actifs.

CHARGES

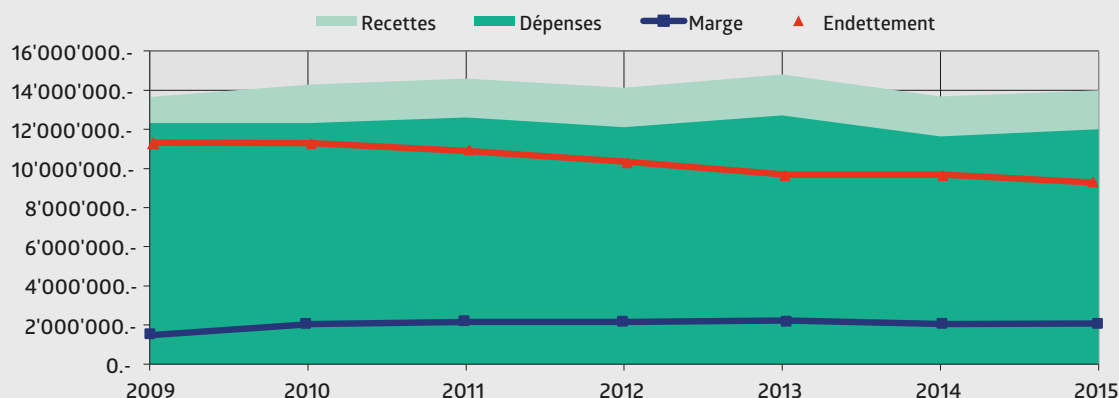
Le total des charges de fonctionnement se monte à 12.6 millions de francs.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Chapitres	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart	Remarque
1 Sécurité publique	690'310	615'750	+ 75'560	a
3 Culture, loisirs et culte	996'777	931'120	+ 65'657	b
5 Prévoyance sociale	1'610'006	1'563'790	+ 46'216	c
9 Finances et impôts	1'362'159	980'228	+ 371'931	d

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses	12'330'500.-	12'321'036.-	12'607'294.-	12'101'105.-	12'719'995.-	12'876'379.-	12'562'516.-
Recettes	13'648'141.-	14'277'917.-	14'592'458.-	14'123'447.-	14'816'318.-	14'799'895.-	14'511'509.-
Marge	1'317'641.-	1'956'881.-	1'985'164.-	2'022'342.-	2'096'323.-	1'923'516.-	1'948'994.-
Endettement	1'692'987.-	11'694'888.-	11'263'260.-	10'669'433.-	9'968'603.-	9'971'168.-	9'538'791.-



- a) Les différences essentielles sont dues à l'augmentation des frais de géomètre, l'augmentation des frais de permis et cartes d'identité, la hausse des coûts de la Police municipale proportionnelle à l'augmentation des habitants. La plus forte hausse concerne l'AIPEA qui traite de plus en plus de dossiers et qui nécessite des ressources supplémentaires.
- b) L'entretien des sentiers pédestres génère une augmentation de ce poste en raison d'une facturation sur deux années de la mise en exploitation des sentiers hivernaux. La hausse est également due à des travaux effectués d'urgence par le Triage forestier pour sécuriser les sentiers et les parcs. Des travaux imprévus sur cordes ont également été nécessaires à la tour de Bozon. Enfin, les coûts liés au Creux du Lavioz ont pris l'ascenseur en raison d'une exploitation plus soutenue, ainsi qu'à divers travaux de réaménagement.
- c) Les hausses des contributions à l'aide sociale, des mesures en faveur des handicapés et du fond cantonal pour l'emploi expliquent cet écart. De plus, des travaux d'aménagements sécuritaires supplémentaires ont été ordonnés à la place de jeu de la crèche des Jasmins.
- d) Le nombre de poursuites liées aux non paiements des impôts par les contribuables a fortement affecté ce compte par les frais d'encaissement générés. Une perte sur les débiteurs impôts a également été enregistrée durant l'exercice. Des travaux de remise en état d'un appartement à la rue de la Forge suite au départ de l'ancien locataire ont également été effectués. Enfin, un amortissement complémentaire des actions de la Télécabine de Vercorin SA a été opéré.

Compte de fonctionnement

2015

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	12 562 515.72
Revenus financiers	+ fr.	14 511 509.38
Marge d'autofinancement	= fr.	1 948 993.66

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	+ fr.	1 948 993.66
Amortissements ordinaires	- fr.	1 661 367.38
Excédent de revenu (+) ou de charges (-)	= fr.	287 626.28

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	1 779 021.08
Recettes	- fr.	282 653.70
Investissements nets	= fr.	1 496 367.38

Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	1 948 993.66
Investissements nets	- fr.	1 496 367.38
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement	= fr.	452 626.28

REVENUS

Le total des recettes de fonctionnement se monte à 14.5 millions de francs.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après:

- Des taxes des services publics supplémentaires ont été encaissées en raison des nouvelles constructions. D'anciennes subventions concernant les canaux et torrents ont été encaissées en 2015.
- La produit de l'électricité a fortement baissé en raison du prix de vente de l'électricité hydraulique qui a chuté.
- Lors de l'établissement du budget 2015, les comptes 2014 n'étaient pas encore bouclés. Les projections fiscales ont été établies sur la base de la dernière taxation complète, soit la taxation 2012. Le nombre de contribuables a évolué d'environ 100 depuis 2013. Ainsi, les recettes, selon les projections de l'Etat du Valais ont également évolué en fonction, malgré les nouvelles déductions.

La péréquation financière ainsi que le rendement des titres ont également évolué positivement.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements comptables s'élèvent à CHF 1.7 million de francs. Des amortissements complémentaires de 600'000 francs sur les actions de la Télécabine, de 7'000 francs sur le bâtiment de la Forge et de 24'550 francs sur le bâtiment de la Postale ont été comptabilisés.

Les articles 51 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes précisent les principes applicables en matière d'amortissement. Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de 10 % de sa valeur résiduelle. Des taux d'amortissement différenciés selon le type d'actifs et de la durée d'utilisation des installations sont autorisés sous réserve que le total des amortissements représente au minimum 10 % du patrimoine administratif déterminant. Le taux d'amortissement 2015 s'établit à 10 % en respect des dispositions en la matière.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements affiche des dépenses brutes de 1.8 million de francs couvertes à hauteur de 0.3 million de francs par des recettes. Le financement de ces projets a été assuré 100 % par la marge d'autofinancement de l'exercice. Le volume net des investissements atteint 1.5 million de francs.

Les principaux investissements réalisés sont les suivants : Mensurations fédérale (56'737 francs), réseau et éclairage public (71'973 francs), centre administratif de Vercorin (177'926 francs), chemin de Tracuit à Vercorin (296'088 francs), Creux-du-Lavioz à Vercorin (41'323 francs), routes cantonales (53'463 francs), rue de la Pharmacie à Réchy (252'993 francs), rue des Fermes à Réchy (241'472 francs), sentiers didactiques (28'881 francs), achats de terrains (115'600 francs), zone à bâtir (118'965 francs), torrent des Taillis (99'975 francs), cimetière de Vercorin (24'460 francs), REP des bisces (21'794 francs), institutions handicapés (18'667 francs).

Chapitres	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart	Remarque
7 Protect. aménag. environnement	2'332'975	2'238'000	+ 94'975	a
8 Economie publique	269'449	372'400	- 102'951	b
9 Finances et impôts	11'217'880	10'755'241	+ 462'639	c

Compte de fonctionnement par tâche	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	993'376.90	110'931.29	991'400.00	107'200.00	990'113.13	106'736.07
Sécurité publique	690'309.90	159'991.10	642'450.00	166'500.00	664'668.75	128'185.85
Enseignement et formation	2'759'485.60	155'267.20	2'830'600.00	152'650.00	2'772'912.78	128'250.50
Culture, loisirs et culte	996'777.05	46'064.00	861'920.00	44'190.00	897'725.90	44'501.55
Santé	221'005.00	-	207'592.00	-	209'824.45	-
Prévoyance sociale	1'610'005.94	12'539.40	1'317'920.00	11'400.00	1'540'635.42	12'077.25
Trafic	2'077'684.53	206'412.50	1'979'200.00	161'640.00	2'171'429.00	208'128.44
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'025'870.08	2'332'975.40	2'976'325.00	2'228'000.00	2'964'640.69	2'254'697.86
Economie publique, yc services industriels	487'209.27	269'448.80	423'944.00	420'956.00	574'770.10	480'847.95
Finances et impôts	1'362'158.83	11'217'879.69	1'107'278.00	10'393'018.00	1'781'892.36	11'436'469.44
Total des charges et des revenus	14'223'883.10	14'511'509.38	13'338'629.00	13'685'554.00	14'552'929.33	14'799'894.91
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus		287'626.28		346'925.00		246'965.58

Sur les investissements prévus en 2015, seuls le réservoir des Roches-Hombes, les zones 30km/h ainsi que la piste VTT n'ont pas pu être réalisés.

COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics affichent, comme chaque année, un déficit de financement global de 317'410 francs qui proviennent du ménage communal. En détail, le compte «Eau potable» présente une perte de 182'415 francs, le compte «Egouts», une perte de 116'645 francs et le compte «Hygiène» une perte de 18'350 francs. Les recettes de ces trois comptes sont respectivement de 799'212 francs, 661'428 francs et 731'627 francs.

BILAN

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de 287'626 francs, la fortune nette de la Commune s'élève à 3'791'403 francs. L'endettement net se monte à 9'538'791 francs, soit 2'826 francs par habitants.

INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS

Le degré d'autofinancement (note: «Très Bien») indique que la Commune a pu financer ses investissements avec ses propres ressources. Elle n'a donc pas eu recours à l'emprunt.

La capacité d'autofinancement (note: «Satisfaisant») informe du montant qu'il reste à disposition, sur 100 francs encaissés, pour financer les investissements ou rembourser les dettes. Le taux 2015 de 13.9 % augmente par rapport à 2014, mais reste proche de 15 % qui donne la note «Bien».

L'endettement net par habitant est qualifié de «Faible» puisqu'il se situe à 2'826 francs pour 2015. Ce ratio est passé sous la barre des 3'000 francs.

Le taux du volume de la dette brute exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus financiers. Ce taux de 227.3 % nous vaut la note «Satisfaisant».

CONSIDERATIONS FINALES

Les comptes 2015 peuvent être considérés comme bons. En effet, les charges ainsi que les dépenses ont été maîtrisées. Les recettes fiscales ont progressé, notamment en raison de l'augmentation significative des habitants qui compense les effets des réformes fiscales de ces dernières années. La provision pour perte sur débiteurs douteux inscrite au bilan est conforme au risque de perte de créances. Il n'y a pas lieu de l'augmenter.

Comptes séparés des services publics

2015

Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2014	9 710 996.-
Amortissement 2015	358 031.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2014	3 391 002.-
Résultat de fonctionnement 2015	175 616.-
Solde du compte séparé	6 502 408.-

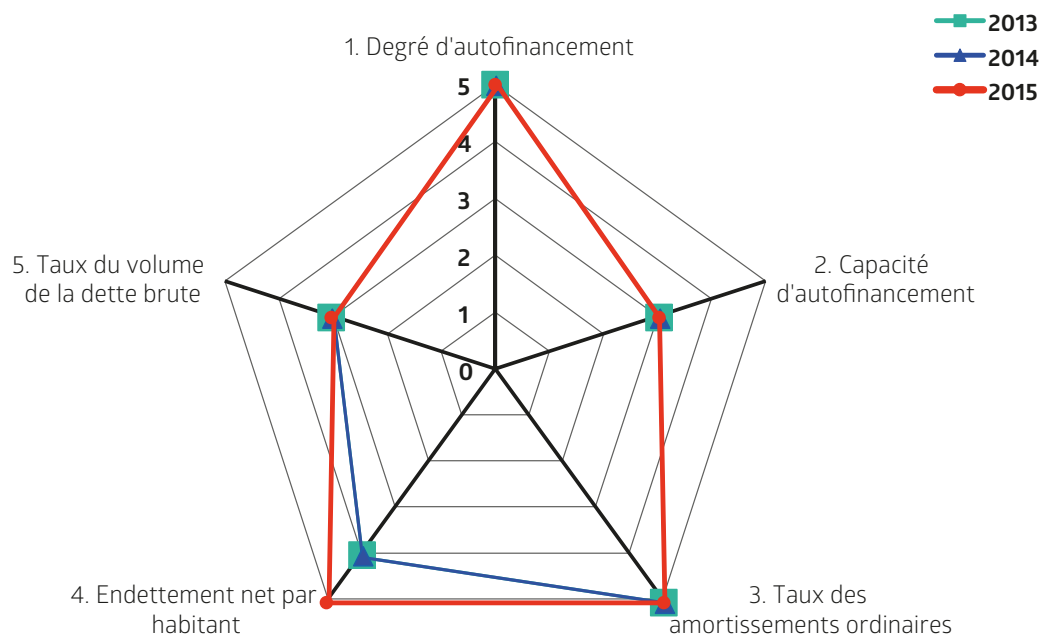
Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2014	3 637 521.-
Amortissement 2015	136 247.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2014	2 576 525.-
Résultat de fonctionnement 2015	19 602.-
Solde du compte séparé	1 177 640.-

Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2014	1 390 048.-
Amortissement 2015	64 460.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2014	-1 814 733.-
Résultat de fonctionnement 2015	46 110.-
Solde du compte séparé	3 223 131.-

GRAPHIQUE DES INDICATEURS - MOYENNE DES ANNÉES 2013 ET 2014



Aperçu du bilan et du financement

	Etat 31.12.2014	Etat 31.12.2015
1 Actif	38'526 685.49	37 119 631.25
Patrimoine financier	23'466 685.49	22'224 631.25
10 Disponibilités	40'045.91	15'656.29
11 Avoirs	3'804'701.24	3'497'613.21
12 Placements	17'578'047.00	17'000'547.00
13 Actifs transitoires	2'043'891.34	1'710'814.75
Patrimoine administratif	15'060'000.00	14'895'000.00
14 Investissements propres	15'060'000.00	14'895'000.00
2 Passif	38'526'685.49	37'119'631.25
Engagement	33'437'853.23	31'763'422.71
20 Engagements courants	391'704.93	136'710.65
21 Dettes à court terme	890'926.36	53'441.56
22 Dettes à moyen et à long terme	28'884'021.65	28'164'921.65
23 Engagements envers des entités particulières	122'530.75	122'530.75
25 Passifs transitoires	1'998'669.54	2'135'818.10
Financements spéciaux	1 585 055.25	1'564'805.25
28 Engagements envers les financements spéciaux	1 585 055.25	1'564'805.25
Fortune	3 503 777.01	3'791'403.29
29 Fortune nette	3 503 777.01	3'791'403.29

COMMUNE DE CHALAIS COMPTES 2015

	COMPTES 2015		BUDGET 2015		COMPTES 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	993'377	110'931	1'008'400	109'400	990'113.13	106'736.07
012 Exécutif	155'138		155'000		157'808.40	
020 Administration des finances et contrib.	202'655	3'659	199'000		191'297.55	449.25
029 Administration générale, divers	547'657	107'273	574'400	109'400	541'007.18	106'286.82
098 Tâches non ventilées	87'927		80'000		100'000.00	
1 Sécurité publique	690'310	159'991	615'750	160'200	664'668.75	128'185.85
100 Cadastre	156'999	63'661	135'500	48'000	143'035.00	46'655.05
101 Justice divers		4'000		2'500		3'000.00
102 Police de l'habitant et étrangers	106'223	31'275	84'000	34'000	95'158.75	31'407.00
113 Corps de police locale	183'274	17'070	174'500	21'700	170'593.10	18'290.00
121 Tribunal de Sierre	9'570		9'150		9'761.00	
122 Chambre pupillaire	86'073		68'800		60'468.95	
140 Police du feu	70'535	39'785	67'200	50'000	83'920.70	23'541.80
150 Administration	5'000		5'000		5'000.00	
160 Protection civile	15'899	4'200	21'600	4'000	16'194.35	5'292.00
198 Tâches non ventilées	56'738		50'000		80'536.90	
2 Enseignement et formation	2'759'486	155'267	2'774'150	148'650	2'772'912.78	128'250.50
210 Ecole primaire	1'592'972	93'018	1'605'410	93'150	1'651'585.18	98'686.70
211 Ecole secondaire - Cycle d'orientation	763'133		769'600		816'548.20	
220 Ecoles spécialisées	25'200		27'140		25'472.59	
239 Autres tâches formation professionnelle	93'520	62'250	111'000	55'500	60'430.25	29'563.80
298 Tâches non ventilées	284'660		261'000		218'876.56	
3 Culture, loisirs et culte	996'777	46'064	931'120	44'415	897'725.90	44'501.55
300 Bibliothèque	133'900	15'159	123'800	15'000	143'253.38	13'411.55
303 Sociétés locales	103'897		100'600		101'134.35	
309 Autres tâches culturelles	78'403	25'000	87'200	25'000	98'678.10	25'000.00
330 Parcs publics et chemins pédestres	117'952	3'265	84'900	1'815	108'028.30	5'210.00
340 Sports	204'149	2'640	168'700	2'600	169'856.47	880.00
390 Eglise catholique romaine	159'233		167'000		158'855.30	
391 Eglise réformée évangélique	17'920		17'920		17'920.00	
398 Tâches non ventilées	181'324		181'000		100'000.00	

4 Santé	221'005		230'500		194'141.20	
440 Centre médico-social régional	104'779		106'500		121'631.55	
450 Prise en charge des addictions	9'067		9'500			
460 Prophylaxie dentaire	77'551		85'800		72'509.65	
490 Financement dispositif pré-hospitalier	29'608		28'700			
5 Prévoyance sociale	1'610'006	12'539	1'563'790	11'700	1'540'635.42	12'077.25
500 Agence AVS	18'006	12'539	16'200	11'700	18'102.95	12'077.25
520 Assurance maladie	370'913		360'850		353'861.25	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	171'730		140'540		188'570.43	
541 Garderie d'enfants, crèches	308'830		302'000		287'881.78	
550 Handicapés	320'989		271'400		339'344.37	
570 Financement des EMS soins longues durées	183'677		192'800			
580 Aide sociale individuelle	171'624		233'400		301'638.47	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	45'569		46'600		51'236.17	
598 Report des investissements	18'668					
6 Trafic	2'077'685	206'413	2'157'530	166'960	2'171'429.00	208'128.44
610 Routes cantonales	219'488		185'300		240'219.25	
620 Réseau des routes communales	712'753	11'096	754'930	15'800	796'299.90	24'534.55
621 Parkings et places de stationnement	10'608	86'480	21'000	62'160	29'853.00	77'293.89
622 Ateliers	61'598		73'100		80'990.17	
650 Entreprises de trafic régional	53'855		50'000		52'520.10	
651 Entreprises de trafic local	190'021		178'200		190'894.25	
698 Autres tâches relatives au trafic	829'362	108'836	895'000	89'000	780'652.33	106'300.00
7 Protection et aménag. de l'environnement	3'025'870	2'332'975	2'996'000	2'238'000	2'964'640.69	2'254'697.86
700 Approv. et alimentation en eau potable	991'034	799'212	926'000	780'000	840'812.47	780'998.61
710 Assainissement des eaux usées	443'983	661'428	394'300	630'000	366'137.55	631'344.29
711 Station d'épuration des eaux usées	337'010		362'500		368'355.17	
720 Traitement des déchets	604'018	731'627	626'600	710'000	777'165.92	714'884.71
721 Usine d'incinération des déchets	149'139		195'000		175'104.55	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	10'635	20'200	6'800	26'000	10'763.80	26'850.00
750 Correction des eaux	188'964	68'281	50'000	22'000	60'836.35	28'314.60
790 Aménagement du territoire	115'133	52'228	129'800	70'000	88'286.72	72'305.65
792 Construction de logements			120'000		120'082.00	
798 Tâches non ventilées	185'954		185'000		157'096.16	

8 Economie publique	487'209	269'449	425'786	372'400	574'770.10	480'847.95
800 Agriculture	55'651	32'116	45'800	32'400	57'317.95	31'092.05
801 Irrigation	5'367		4'500		5'667.00	
810 Sylviculture	25'124	5'000	8'000		27'013.15	
830 Société de développement	178'591	60'471	151'500	60'000	161'737.60	213'928.35
840 Industrie, artisanat et commerce	67'769		65'986		59'645.75	
860 Electricité	147'006	171'862	150'000	280'000	152'812.10	235'827.55
870 Exploitations artisanales	7'701				6'669.15	
898 Tâches non ventilées					103'907.40	
9 Finances et impôts	1'362'159	11'217'880	980'228	10'755'241	1'781'892.36	11'436'469.44
900 Impôts personnes physiques	237'816	8'429'684	143'000	8'122'730	541'236.51	8'607'820.60
901 Impôts personnes morales	15'220	598'113	8'000	550'000	11'638.10	622'994.60
920 Péréquation financière		1'042'831		1'015'051		1'147'646.00
932 Concessions et patentes		92'909		67'700	9'750.05	101'077.20
940 Intérêts	438'108	701'516	467'628	653'620	548'709.65	670'014.84
942 Immeubles du patrimoine financier	39'467	165'027	24'600	160'640	22'915.50	102'472.45
943 Domaines		187'799		185'500		184'443.75
998 Tâches non ventilées	631'548		337'000		647'642.55	

Compte des investissements par tâche	Comptes 2015		Budget 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	177'926.60	-	80'000.00	-
Sécurité publique	56'737.50	-	-	-
Enseignement et formation	-	-	-	-
Culture, loisirs et culte	41'323.90	-	101'000.00	-
Santé	-	-	-	-
Prévoyance sociale	18'667.65	-	-	-
Trafic	626'335.53	150'000.00	660'000.00	-
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	858'029.90	132'653.70	908'460.00	100'000.00
Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-
Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'779'021.08	282'653.70	1'794'460.00	100'000.00
Excédent de dépenses	-	1'496'367.38	-	1'649'460.00
Excédent de recettes	-	-	-	-

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉCHETTERIES



Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Horaires

Déchetterie intercommunale des Etreys

	Toute l'année
Lundi	14 h à 17 h
Mercredi	9 h à 12 h / 14 h à 19 h
Samedi	9 h à 12 h / 14 h à 17 h

Déchetterie de Vercorin

	Été / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 ^{er} novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch



Le Conseil communal vous souhaite un bel été et de bonnes vacances

CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N° 11, JUIN 2016

Edition Administration communale de Chalais, Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1850 exemplaires



COMMUNE DE
CHALAIS